



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction générale des ressources humaines et
des affaires juridiques
Service ressources humaines – AE/PM/ED
concours.epp@men.lu

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire, notamment l'article 6 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 7 ;

Arrête :

Article unique : Le programme, la durée des épreuves et le coefficient attribué à chaque épreuve du concours de recrutement aux fonctions de professeur dans la spécialité « Professions de santé A1/infirmier » sont approuvés sous la forme ci-annexée.

Luxembourg, le **08 NOV. 2021**

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Claude MEISCH

**Concours de recrutement pour les fonctions de
Professeur (A1)
Division des professions de santé
Option Infirmier**

Relevé des épreuves

Première épreuve : épreuve écrite

Fondements théoriques des interventions professionnelles

Pondération : Coefficient 1

Durée : 3 heures

Langue : Allemand

Cette épreuve a pour but d'évaluer le jugement clinique et le langage professionnel du candidat/ de la candidate sur la base d'une étude de cas sur canevas.

Il s'agit d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques.

L'étude de cas se base sur les contenus des branches et modules professionnels des classes de

- 12^e, 13^e SI (section : infirmier) du régime technique*
- BTS 1, BTS 2 Formation de l'infirmier responsable de soins généraux de l'enseignement supérieur **
- 10^e, 11^e et 12^e AS* (section aide-soignant) et AV* (section auxiliaire de vie) du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique

Les programmes* sont téléchargeables sur le site du MENJE : www.men.lu:

- [https://ssl.education.lu/eSchoolBooks/QuickSearch.aspx#18086\\$39244\\$null](https://ssl.education.lu/eSchoolBooks/QuickSearch.aspx#18086$39244$null)

Les programmes** sont téléchargeables sur le site du LTPS

- <http://www.ltps.lu> sous « Offre scolaire » / « Infirmier »

Deuxième épreuve : épreuve écrite

- a. **Cadre juridique, organisationnel et administratif des institutions de soins et des professions de santé : exercice et formation**
- b. **Les sciences infirmières ; Les modèles conceptuels en soins infirmiers ; L'éducation pour la santé ; Les politiques de la santé**

Pondération : Coefficient 1

Durée : 3 heures

Langue : Français

Cette épreuve se base

- sur les textes législatifs de référence pour la partie a.
- sur un ou plusieurs textes d'actualité pour la partie b.

Elle a pour but d'apprécier les compétences suivantes :

- analyser une problématique pouvant surgir dans la pratique des professions de santé,
- réaliser une analyse critique de certains courants de pensée et décisions politiques qui influencent la santé et les interventions professionnelles,
- développer ses idées, argumenter une position,
- élaborer des pistes de solutions.

Les textes législatifs sont à télécharger sur le site du LTPS :

- <http://www.ltps.lu/centres-de-formation/recueil-de-textes-legislatifs.html>

Textes législatifs de référence :

- Loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé
- Loi modifiée du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé
- Règlement grand-ducal du 21 janvier 1998 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier
- Règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 portant sur l'exercice de la profession d'aide-soignant
- Règlement grand-ducal du 7 octobre 2010 établissant le code de déontologie de certaines professions de santé
- Loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie
- Loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide

- Assurance dépendance *
- Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. (loi ASFT)
- Texte coordonné du règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tel qu'il a été modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009
- Loi modifiée du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers
- Règlement grand-ducal du 25 janvier 2006 établissant des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transformation, la conservation, la distribution et la transfusion du sang humain, et des composants sanguins.

Ces textes sont également disponibles sur <http://www.legilux.public.lu/>
Code de la santé et * Code de la sécurité sociale

Troisième épreuve : épreuve orale

Présentation d'un sujet professionnel en vue d'un enseignement

Pondération : Coefficient 2

Durée : 2 heures (préparation 1h30, présentation et discussion : ½ h)

Langue : Luxembourgeois

L'épreuve a pour but d'apprécier

- la structuration d'une présentation d'un sujet devant un groupe
- l'argumentation des idées, des méthodes proposées
- la maîtrise du langage professionnel
- la créativité.

Le sujet de l'épreuve se réfère aux contenus des branches et modules professionnels des classes énumérées à la première épreuve.

Exemples d'épreuves

Concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire technique

Fonction :
Professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique
Option: Profession de santé / Infirmier

PREMIÈRE ÉPREUVE

Fondements théoriques des interventions professionnelles

19 janvier 2015
14.00 à 17.00 heures

Gestern wurde Herr Peters gegen 21 Uhr in der Notfallaufnahme eingeliefert wegen Verdacht auf eine tiefe Venenthrombose. Herr Peters ist 85 Jahre alt und wohnt seit dem Ableben seiner Gattin seit 2 Jahren allein in einem mehrstöckigen Familienhaus. Bis jetzt konnte er sich nicht über größere Gesundheitsprobleme beklagen.

Seit einigen Jahren leidet er jedoch unter Arthrose in beiden Hüftgelenken, was ihm das Gehen, vor allem beim Zurücklegen längerer Strecken, und das Treppensteigen erschwert.

Klinische Zeichen bei seiner Aufnahme :

T°: 37,0°C

Puls: 108 Schläge/Minute (regelmäßig und schwach)

Blutdruck: 110/80 mm Hg

Schmerzen:

- rechte Wade : EVA (R et M) : 5
- beide Hüften : EVA (R):0 ; (M) :2

Die rechte Wade ist rot und warm, die Haut ist glänzend.

Der rechte Wadenumfang ist deutlich größer als der linke.

Herr Peters fühlt sich sehr müde. Er antwortet wohl auf Ihre Fragen, schließt jedoch immer wieder die Augen.

Er ist 175 cm groß und wiegt 70kg.

Eine Ultraschall-Doppleruntersuchung bestätigt die Diagnose einer tiefen Venenthrombose im rechten Bein.

Folgende Behandlung wurde verschrieben:

Absolute Bettruhe während 3 Tagen

1000ml Glucose 5%/24 Stunden IV

Héparine 25.000 Einheiten IV kontinuierlich über 24 Stunden mittels einer « Pousse-seringue »

Der periphere Venenkatheter befindet sich am linken Unterarm.

Andere ärztliche Anordnungen :

Tramal® : 20 Tropfen, bei Bedarf maximal 4x am Tag

Antithrombosestrumpf am linken Bein

Alkoholverband an der linken Wade, der 4x am Tag gewechselt wird

Die Medikamente, die er immer zu Hause eingenommen hat, werden weiterhin verabreicht:

Voltaren® 50mg morgens und abends

Temesta® 1mg nachts, beim Schlafengehen

Heute Morgen hat die Familie telefoniert und Ihnen berichtet, dass Herr Peters auf keinen Fall operiert werden möchte, da seine Frau während einer Herzoperation verstorben ist. Die Coxarthrose und die damit verbundenen Schmerzen haben sich jedoch in den letzten Wochen drastisch verschlimmert. Herr Peters benutzt zurzeit einen Gehbock und bewegt sich nur fort, wenn es unbedingt nötig ist (Toilettengang, Körperpflege). Er hat zurzeit große Schwierigkeiten, sich sein Essen selbst zuzubereiten, da er nicht mehr sehr lange auf den Beinen sein kann. Des Weiteren hat er sein Haus seit 2 Wochen nicht mehr verlassen. Die Familie erzählt, dass sie die Einkäufe für Herrn Peters zurzeit besorgt, dass dies aber nicht immer leicht ist, da seine 3 Söhne berufstätig sind. Außerdem berichtet die Familie Ihnen, dass Herr Peters, was die Körperpflege angeht, auch immer abhängiger geworden ist und zurzeit seine Füße nicht mehr wäscht, da er sich nicht mehr dementsprechend bücken kann.

Früher hat er als Schreiner gearbeitet und war daher physisch sehr aktiv. Bis vor 2 Wochen hat er sich jede Woche 2x mit seinen Freunden zum Kartenspielen verabredet.

Seine heutigen Parameterwerte :

Atmung: ohne Besonderheiten

Puls: 102 Schläge/Minute, regelmäßig und schwach

Blutdruck: 120/80 mm Hg

Temperatur: 36,9°C

Schmerzen:

- rechte Wade: EVA : (R+M): 2
- beide Hüften: EVA : (R):0 ; (M) :2

Sie stellen fest, dass das Aussehen der Wade sich seit der Aufnahme nicht verändert hat. Der rechte Fuß ist bläulich verfärbt, angeschwollen und warm. Außerdem beklagt sich Herr Peters über ein Schwere- und ein Druckgefühl im rechten Bein.

Nach der Parametermessung ärgert sich Herr Peters darüber, dass er nicht weiß, wo er ist und warum er überhaupt im Krankenhaus ist. Bei der Arztvisite verwechselt er den Arzt mit seinem älteren Sohn. Im Laufe des Tages verbessert sich dieser Verwirrungszustand.

Herr Peters beklagt sich auch über Mundtrockenheit. Sie beobachten, dass die Wasserflasche auf dem Nachttisch seit der Aufnahme nicht geöffnet wurde.

Zum Wasserlassen benutzt er die Urinflasche. Der Urin hat eine dunkelgelbe Farbe.

In der Krankenakte lesen Sie nach, dass die letzte Stuhlausscheidung vor 2 Tagen war und dass Herr Peters für gewöhnlich jeden Tag Stuhlgang hat. Herr Peters beklagt sich auch, dass er sich aufgebläht fühlt.

Herr Peters möchte heute Morgen nicht bei der Körperwaschung mithelfen, da er sich zu müde und zu schwach fühlt. Die Nachtschwester hat Ihnen berichtet, dass Herr Peters die ganze Nacht durchgeschlafen hat.

Er kann seine Beine, seinen Rücken, sein Gesäß und seine Intimggend nicht alleine waschen. Des Weiteren benötigt er Hilfe beim Anziehen der Unterhose und des Pyjamas.

Während der Körperpflege bemerken Sie, dass Herr Peters nicht schwitzt, aber eine sehr trockene Haut hat. Außerdem beobachten Sie eine stehende Hautfalte an seinem Unterarm. Sie beobachten auch, dass seine Knochen am Becken, an der Wirbelsäule, an den Rippen und an den Schulterblättern hervorstehen.

Herr Peters ernährt sich normal. Beim Frühstück mag er am liebsten Schokoladenaufstrich auf Weißbrot. Mittags bevorzugt er Fleisch und Kartoffeln und steht weniger auf Gemüse. Eine seiner Gewohnheiten ist, nach jedem Essen eine Tasse Kaffee zu trinken.

Herr Peters fragt Sie, ob er schnell wieder nach Hause kann, er möchte nämlich am Sonntag seinen Sohn besuchen, damit er mit seinen 3 Enkelkindern spielen kann.

Fragestellung:

1. Formulieren und begründen Sie alle bestehenden und potentiellen Pflegeprobleme.
2. Schlagen Sie angepasste Pflegemaßnahmen vor.
3. Erstellen Sie einen Pflegeplan für den Frühdienst.
4. Erstellen Sie eine Zukunftsperspektive mit allen Elementen an die gedacht werden muss bei der Entlassung von Herrn Peters.

Concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire technique

Fonction :
Professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique
Option: Profession de santé / Infirmier

DEUXIÈME ÉPREUVE

- a. Cadre juridique, organisationnel et administratif des institutions de soins et des professions de santé: exercice et formation**
- b. Modèles conceptuels en soins infirmiers, éducation pour la santé, politiques de Santé**

21 janvier 2015
14.00 à 17.00 heures

PREMIÈRE QUESTION

10 points

Loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient, portant création d'un service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé et modifiant la loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers.

1. Mettez en évidence et argumentez 6 points forts de ce nouveau texte de loi.
2. Mettez en évidence et argumentez 3 points qui vous semblent problématiques.

DEUXIÈME QUESTION

10 points

Le nouveau plan hospitalier

En vous référant à l'article ci-joint et en vous basant sur vos connaissances des discussions actuelles au sujet du nouveau plan hospitalier,

1. citez et argumentez 4 points discutables du nouveau plan hospitalier prévu pour 2015.
2. Si vous étiez Ministre de la Santé au Luxembourg, quelles seraient pour vous les priorités pour le nouveau plan hospitalier ? Argumentez votre réponse.

Article publié le 8 décembre 2014 Luxemburger Wort on-line

Les patients souffrant de maladies respiratoires, oubliés dans le nouveau plan hospitalier national. Le nouveau plan hospitalier n'a prévu que deux services de pneumologie dans tout le pays contrairement aux autres spécialités de base comme la cardiologie ou la gastro-entérologie. Ceci est une erreur si on se fie à l'épidémiologie au Luxembourg comme au reste du monde.

D'après les prévisions de l'Organisation Mondiale de la Santé, la BPCO va devenir la 3e cause de décès dans le monde après 2020. On estime à ce jour le nombre total des patients porteurs de cette maladie au Luxembourg à environ 40.000 et le nombre des asthmatiques à 20.000. Le cancer du poumon a entraîné le décès de 242 malades en 2012, dont 84 femmes, dépassant pour la première fois chez la femme le nombre de décès par cancer du sein (78). On a par ailleurs complètement ignoré le seul, mais indispensable service de chirurgie thoracique, qui fonctionne depuis des années à la ZithaKlinik en collaboration étroite avec les services de pneumologie du pays et qui traite déjà la grande majorité des cancers pulmonaires opérables avec des résultats comparables à ceux des meilleurs services étrangers.

Les objectifs mal adaptés de ce plan hospitalier proviennent certainement en partie des fausses conclusions du coûteux rapport «Lenz» que l'on n'a pas pris soin de corriger. Il s'agit d'une grave erreur qui va nuire aux patients atteints de maladies respiratoires. L'Association Luxembourgeoise Contre les Maladies Respiratoires a par ailleurs été très déçue par le Gouvernement qui veut compenser la hausse du prix du tabac liée à l'augmentation prochaine de la TVA, par une diminution des accises.

Il est en effet reconnu que l'augmentation régulière du prix du tabac entraîne une baisse de la consommation du tabac et ceci surtout chez les jeunes, une augmentation de 10 % du prix pouvant entraîner une diminution de 5 % de la consommation. C'est en fait en raison de la politique du prix bas du tabac que le Luxembourg figure toujours au niveau européen parmi les plus mauvais élèves de la lutte anti-tabagique. Cette mesure est complètement contraire aux objectifs établis par le plan cancer, plan dont se vante si fièrement le gouvernement.

Dr Jean-Claude Schneider, pneumologue

Président de l'Association luxembourgeoise contre les maladies respiratoires

Concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire technique

**Fonction :
Professeur de sciences de
l'enseignement secondaire technique
Option : Profession de santé /infirmier**

TROISIÈME ÉPREUVE : Epreuve orale

Présentation d'un sujet professionnel en vue d'un enseignement

27 janvier 2015

20 points.

**Sujet :
Prise en charge de la douleur chez un BDS adulte.**

Vous exposez devant le jury pendant 10-15 minutes en langue luxembourgeoise

- Les éléments du sujet qui vous semblent importants.
- La problématique pouvant se cacher dans le sujet.
- La manière avec laquelle vous aborderiez ce sujet avec un groupe d'élèves/étudiants.

L'exposé sera suivi d'une discussion avec le jury.

Critères d'évaluation :

- Structuration d'une présentation d'un sujet devant un groupe
- L'argumentation des idées, des méthodes proposées
- La maîtrise du langage professionnel
- La créativité